

Inauguration d'un « dispensaire juridique » gratuit à la faculté de droit de l'USJ

Société civile Le centre gracieux de consultations a pour objectif de faciliter l'accès au droit des plus démunis.

Parce que, pour les plus démunis, l'accès au droit est aussi important que l'accès aux services médicaux et à l'éducation, un centre de consultations juridiques gratuit, baptisé « dispensaire juridique », vient de voir le jour à la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ. Indépendant de la faculté, ce centre a pour vocation de prodiguer des conseils juridiques ponctuels aux personnes défavorisées, de leur donner des orientations générales sur leur situation au regard du droit.

La cérémonie de lancement du « dispensaire juridique », qui s'inscrit dans le cadre de l'Opération 7e jour, a été organisée sur le campus de la rue Huvelin, en présence du ministre de la Justice, Chakib Cortbawi, et du président du Conseil d'État, Chucris Sader, qui est également président de l'Association des anciens de la faculté, et du recteur de l'USJ, le Pr René Chamussy.

Prenant la parole au cours de la cérémonie, le doyen de la faculté de droit, Favez Hage Chahine, a justifié l'ouverture du dispensaire par la volonté de répondre à un besoin fondamental : celui de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à la connaissance du droit. Mais le dispensaire n'a pas pour objectif de se substituer à un avocat ou d'orienter les demandeurs vers un cabinet précis, a-t-il indiqué en substance, et la faculté de droit en tant que telle n'assume aucune responsabilité liée à ses activités. Par contre,

les anciens de la faculté et les étudiants des 3e et 4e années y seront étroitement associés.

Pour Mme Marie-Claude Najem Kobeh, professeur à la faculté de droit, l'idée d'un dispensaire juridique s'est pratiquement imposée d'elle-même dans un pays où le citoyen démuné et profane est souvent livré à lui-même. Contrairement aux « Legal Aid Clinic » des pays anglosaxons, le « dispensaire juridique » se limite à sa mission d'information, et n'engage ni procédure ni formalités, a-t-elle précisé.

Le coordinateur du dispensaire juridique, Me Karim Torbey, a insisté pour sa part sur le rapport entre l'accès au droit et une citoyenneté effective. « L'accès au droit ce n'est pas seulement l'accès

aux tribunaux mais l'accès à la connaissance de la loi, d'où l'appellation « dispensaire » pour marquer la différence avec le cabinet d'avocat qui est la salle d'opérations », a-t-il dit.

La création d'un centre de consultations juridiques s'inscrit dans le cadre de l'Opération 7e jour, lancée par l'USJ au lendemain de la guerre de juillet 2006. D'abord destinée aux sinistrés de la guerre, l'Opération 7e jour est devenue permanente et s'est étendue aux différents secteurs universitaires (soins dentaires, médecine, génie, environnement...). Des cellules ad hoc ont été créées dans les différentes facultés, dans le but d'ouvrir la communauté universitaire aux besoins de la société.



Le ministre de la Justice, Chakib Cortbawi (à gauche), au cours de la cérémonie d'inauguration, en compagnie de Favez Hage Chahine (au centre), doyen de la faculté de droit de l'USJ, et du Pr Chamussy, son recteur.